



Notes de calculs pour les installations électriques non-domestiques

existantes

L'Arrêté Royal du 04/12/12 - retranscrit dans le Code du bien-être au travail sous le Titre 2 du Livre III relatif aux installations électriques dans les lieux où sont occupés des personnes visées par l'article 2 de la loi sur le bien être au travail du 04/08/1996 - impose que toutes les anciennes installations électriques non-domestiques fassent l'objet d'un premier contrôle. Il en découle toute une série de nouvelles infractions en plus de celles déjà présentes dans les rapports des contrôles périodiques.

Grâce à notre grande connaissance de la législation et notre implication dans les contrôles périodiques que nous réalisons dans vos installations, nous sommes en mesure de vous proposer un service adapté. Cette valeur ajoutée apportée par **Vinçotte** confèrera à vos installations une garantie de pérennité.

Your tailor-made solution

Base de travail : Infractions signalées dans le rapport de 1^{er} contrôle obligatoire.

Les infractions souvent relevées concernent l'absence de note de calcul, le mauvais dimensionnement des protections par rapport à la surintensité des circuits (court-circuit et surcharge), le risque d'électrocution par le manque de protection contre les contacts directs et indirects,

Cela implique une nouvelle étude de redimensionnement de l'installation en tenant compte des parties existantes et nouvelles.

Your result

Réalisation d'une étude complémentaire par l'utilisation d'un logiciel « Note de Calcul » :

- Sur base des informations reçues par le client, nous introduirons dans ce logiciel, les caractéristiques principales de l'installation, comme le type de schéma de mise à la terre, les différentes caractéristiques des protections, les types des câbles, leurs longueurs, les modes de pose utilisés,
- Les résultats obtenus seront analysés par nos experts. Ceux-ci mettront un point d'honneur afin de trouver une solution économiquement valable tout en respectant scrupuleusement la législation pour la conformité et donc la résolution des infractions signalées. Nos experts pourront également participer à des réunions techniques afin d'exposer et de justifier les lignes directrices à prendre pour la remise en conformité des installations à court terme

Please note

Nous agissons en toute objectivité et en toute indépendance, nous ne marquons jamais une préférence pour des équipements, des marques, des moyens pour les modalités de mise en œuvre, ou autres.

Nous proposons plusieurs solutions économiquement tenables afin de lever et d'éliminer les infractions présentes dans vos installations.

Dans de nombreux cas, notre expérience vous aidera à résoudre les problèmes récurrents de remise en conformité avec des solutions économiquement efficaces, comme par exemple :

- Redimensionnement des protections contre les surintensités et les contacts indirects, par un ajustement correct des réglages des équipements sans passer par la solution de remplacement à tout prix .

- Un simple ajout d'un conducteur de protection (PE).

- Par des mesures de grandeurs électriques qui nous guideront par le choix judicieux de toutes les protections à prévoir, qu'elles soient actives ou passives.
- Une analyse plus profonde par un choix d'un autre schéma de mise à la terre qui limitera l'impact d'ajustement ou de

remplacement des équipements déjà présents dans vos installations ;

En conclusion, nous pouvons annoncer que grâce à notre grande connaissance de la législation, celle de la réalité du terrain et tous les aspects d'implication des facteurs d'influences externes, nous pouvons vous fournir une analyse complète avec des solutions adaptées et bien sûr dénuées de tout caractère commercial.

In which situation?

Malgré les coûts potentiellement élevés qui pourraient être engendrés par les résultats de nos calculs, il n'en demeure pas moins que ce service complémentaire contribuera à obtenir des installations électriques sûres et en conformité avec la législation en vigueur.

Ce service a été développé pour les hôpitaux et autres entreprises disposant de grandes installations électriques.